

PPG PITT-CHAR® CF SCRIM MESH

DESCRIPTION

Maille en fibre de carbone utilisée en renfort dans les systèmes de protection passive incendie époxy intumescent PPG PITT-CHAR NX et PPG PITT-CHAR XP

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Apparence; maille noire tissée (tissu Leno 8 x 4)
- Résistance haute température, compatible pour une protection feux de nappes et feux de lance
- Facile à découper et à appliquer dans le film humide du revêtement; pas de broches soudées ou de fixations mécaniques requises
- Maille en fibre de carbone haute pureté; la teneur en carbone est supérieure à 99%
- Excellente résistance aux agents chimiques et aux solvants
- A installer strictement en conformité avec le Guide d'Application du PITT-CHAR et exigences de certification feu

DONNEES DE BASE

Données du produit	
Poids	Poids minimum 54 g/m ² (1,6 oz/sq. yards)
Surface nominale du rouleau	125 m ² (1350 sq. ft.)
Dimensions du rouleau	Largeur Rouleau: 914 ± 50 mm (36 ± 2 in.); Longueur Rouleau: 137.2 ± 4.6 m (150 ± 5 yards)
Dimensions de maille	6,35 x 6,35 mm (¼ x ¼")
Date Limite d'Utilisation Optimale	Illimité ; doit être conservé dans son emballage d'origine en conditions sèches et propres

Note: La maille est enroulée sur un tube cartonné de diamètre 75 mm (3 pouces), enfermé dans un sac en polyéthylène et placé dans un carton de dimensions 305 x 305 x 1143 mm (12 pouces x 12 pouces x 45 pouces)

GARANTIE

PPG garantit (i) son droit sur le produit, (ii) que la qualité du produit est conforme aux spécifications de PPG pour un produit de ce type en vigueur au moment de la fabrication et (iii) que le produit livré sera libre du droit légitime de toute tierce partie en matière de violation de tout brevet américain relatif au produit. IL S'AGIT DES SEULES GARANTIES CONSENTIES PAR PPG ET PPG REJETTE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, CONFORMÉMENT À LA LOI OU DÉRIVANT DE LA LOI, CONCERNANT LA COMMERCIALISATION OU L'USAGE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUTE AUTRE GARANTIE D'ADAPTATION À UN OBJECTIF OU USAGE PARTICULIER. Toute réclamation relative à cette garantie doit être notifiée par écrit par l'Acheteur à PPG dans les cinq (5) jours suivant la découverte par l'Acheteur du défaut signalé, mais en aucun cas après l'expiration de la durée de conservation applicable du produit ou un an après la date de livraison du produit à l'Acheteur, selon ce qui arrive en premier. Toute absence de communication d'une telle non-conformité par l'Acheteur à PPG, selon les termes mentionnés ci-dessus, empêchera l'Acheteur de bénéficier de cette garantie.

PPG PITT-CHAR® CF SCRIM MESH

LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

EN AUCUN CAS PPG NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE, EN VERTU D'UNE QUELCONQUE THÉORIE DE RÉPARATION (SOIT PAR NÉGLIGENCE, SOIT PAR RESPONSABILITÉ INCONDITIONNELLE OU RESPONSABILITÉ CIVILE) DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, FORTUITS OU CONSÉCUTIFS LIÉS À, PROVENANT OU DÉCOULANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT. Les renseignements figurant sur la présente fiche ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont basés sur des essais en laboratoire considérés comme fiables par PPG. PPG peut modifier à tout moment les renseignements contenus dans cette fiche à la suite d'une expérience pratique et de l'évolution continue du produit. Toutes les recommandations ou suggestions relatives à l'utilisation du produit PPG, que ce soit dans la documentation technique ou en réponse à une demande spécifique ou autre, sont basées sur des données qui sont, à la connaissance de PPG, fiables. Les produits et les renseignements y afférents sont conçus pour des utilisateurs ayant les connaissances et compétences industrielles requises et il appartient à l'utilisateur final de déterminer si le produit est adapté à l'application visée, et l'Acheteur sera considéré comme seul juge et responsable à ce propos. PPG n'exerce aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support, ni sur les différents facteurs qui influencent l'usage et l'application du produit. Par conséquent, PPG réfute toute responsabilité en cas de perte, blessure ou dommage résultant d'une telle utilisation ou du contenu de cette fiche technique (sauf accords écrits contraires). Des variations dans les conditions d'application, des changements dans les procédures d'utilisation ou l'extrapolation de données peuvent entraîner des résultats non satisfaisants. Cette fiche remplace toutes les versions précédentes et il appartient à l'Acheteur de s'assurer que ces renseignements sont d'actualité avant d'utiliser le produit. Les fiches en vigueur pour tous les produits PPG Protective & Marine Coatings sont disponibles sur www.ppgmc.com. Le texte anglais de la présente fiche prévaut sur toute traduction.

The PPG logo, and all other PPG marks are property of the PPG group of companies. All other third-party marks are property of their respective owners.

